



SECRETARIAT EXECUTIF

PROGRAMME MAJEUR GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE Phase II (PRS II)

PRS II N° : 8 - ACP - ROC - 042
CONVENTION N° : 6365/REG



PRESENTATION DU PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE (PRS)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I - PERTINANCE ET CONTEXTE DU PRS	3
II - OBJECTIFS DU PRS	4
2-1 : OBJECTIF GENERAL	4
2-2 : OBJECTIFS SPECIFIQUES	4
III - RESULTATS, ACQUIS ET DEFIS DU PRS I	5
3.1 : RESULTATS OBTENUS	5
3.2 : AUTRES ACQUIS DU PRS I	7
3.3 : DEFIS	8
IV - AXES PRINCIPAUX D'INTERVENTION, ORGANISATION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PRS II	9
4.1 : AXES PRINCIPAUX D'INTERVENTION	9
4.1.1 : Résultats escomptés	9
4.1.2 : Activités programmées	9
4.2 ORGANISATION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	10
4.2.1 : Cadre institutionnel	10
4.2.2 : Organes d'exécution et de mise en œuvre	10
4.2.3 : Procédures de mise en œuvre	11
4.2.4 : Durée, coût et plan de financement	11
4.2.5 : Protocole d'exécution entre le CILSS et les Etats	12
V – FACTEURS ASSURANT LA DURABILITE DU PROGRAMME	13
VI - OPPORTUNITES OFFERTES PAR LE PRS	13
VII - CONCLUSION	14

INTRODUCTION

Le Comité permanent Inter-Etats de lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) :


- est une OIG créée le 12 septembre 1973 ;
- regroupe neuf pays parmi les plus pauvres de l'Afrique sub-saharienne (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) ;
- a pour mandat de s'investir dans la gestion rationnelle des ressources naturelles et la sécurité alimentaire ;
- Développe depuis les grandes sécheresses de la décennie 70 et du début des années 80 des programmes régionaux dans le domaine des énergies renouvelables et alternatives.

Le PRS :

- vaste programme, ambitieux et novateur, lancé en 1986 par les Chefs d'Etats des pays du CILSS réunis à Praia/Cap-Vert ;
- financé par la commission des Communautés Européenne (6^{ème} FED) ;
- PRSI exécuté de 1990 à 1998 et a donné des résultats probants ;
- PRS II convention signée le 11 mai 2001, s'exécutera pendant six (6) ans soit au 30 septembre 2007.

I : PERTINANCE ET CONTEXTE DU PRS

 PRS conforme au mandat du CILSS : Lute contre la désertification / GRN et sécurité alimentaire ;

 PRS est une solution d'appoint aux Sécheresses de la décennie 70 et du début des années 80 qui ont révélé que nos économies sont fortement tributaires de l'eau (maîtrise et gestion) ;

 PRS conforme aux politiques d'intervention des partenaires au développement qui encouragent l'approche programme dans les PIP :

- Renforcement du processus d'intégration économique et de coopération régionale ;
- meilleur impact sur le terrain.

☞ mobilisation de la communauté internationale depuis les trente (30) dernières années sur :

- la question de l'eau douce en général et de l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement en particulier (cf. DIEPA, foras mondiaux sur l'eau...) ;
- la protection et restauration de l'environnement (cf. conférences de Dublin et de Rio) ;
- le développement durable et la lutte contre la pauvreté surtout dans les pays en voie de développement (cf. MDG) ;
- NEPAD ;

Etc....

II. OBJECTIFS DU PRS

2.1 : Objectif général

☞ contribuer à la lutte contre la dégradation du milieu par la promotion de l'utilisation de l'énergie la plus abondante au Sahel et permettre la reforestation villageoise ;

☞ contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations des zones rurales par un approvisionnement durable en eau potable.

2.2 : Objectif spécifique

☞ Améliorer l'accès à l'eau potable des populations rurales par la création d'infrastructures d'AEP et des conditions de leur gestion durable.

III : RESULTATS, ACQUIS ET DEFIS DU PRS I

3.1 : Résultats obtenus

☞ **Exécuté de 1990 à 1998 (Phase principale + consolidation**

☞ **Réalisations physiques :**

- 610 systèmes de pompage pour l'AEP dans des localités de 1000 à 40000 habitants ;
- 16 systèmes de pompage pour l'irrigation ;
- 650 systèmes communautaires (éclairage et réfrigération) décomposés comme suit :
 - 158 frigos solaires installés dans les formations sanitaires pour la conservation des vaccins ;
 - 478 systèmes d'éclairage installés dans des centres communautaires (écoles, mosquées, centres d'alphabétisation et de formation) et dans des maternités (lampes scialytiques) ;
 - 14 recharges de batteries
- Puissance totale installée : environ 1400 KWC représentant 3,5% du marché mondial du photovoltaïque estimé à cette époque à 40 MégaWatt – Crêtes (40 Mwc)



Vue globale d'un système de pompage et de stockage

☞ **Réalisations financières : 52 millions d'Euros**

TABLEAU N°1 : SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS PHYSIQUES ET FINANCIÈRES DU PRS I PAR PAYS

Pays	Equipements installés par le PRS I			Coûts des systèmes installés (EURO)	Coût appui en actions d'accompagnement (EURO)	Coût Total Apports du PRS I (EURO)
	Systèmes d'AEP des personnes	Systèmes d'irrigation	Systèmes communautaires			
Burkina Faso	80	-	287	5 202 800	42 963	5 245 763
Cap-Vert	31	-	36	1 541 170	248 617	1 789 788
Gambie	50	-	57	2 423 223	-	2 423 223
Guinée-Bissau	31	-	31	923 322	-	923 322
Mali	151	-	33	3 266 544	39 240	3 305 784
Mauritanie	63	-	31	3 046 015	11 186	3 057 201
Niger	66	-	29	2 592 480	18 728	2 611 208
Sénégal	68	-	121	3 734 828	7 169	3 741 997
Tchad	70	-	24	2 412 214	16 836	2 429 049
Total	610	-	649	25 142 596	384 739	25 527 335

Parité : 1 EURO = 655,957 FCFA

👉 Résultats et impacts :

- Le PRS a contribué à la lutte contre la pauvreté par des améliorations économiques, financières et sociales ;
- environ 2 millions de personnes du milieu rural ont été touchées par le PRS avec les retombées favorables sur les femmes et les enfants PRS :
 - amélioration des conditions d'accès durable à l'eau potable et à l'énergie des populations : en effet, la part du solaire dans l'approvisionnement en eau des ménages a été estimée au terme du PRSI à 60-80%



desserte en borne fontaine

- les ressources financières générées par la mise en œuvre du programme et par la vente de l'eau au terme du PRS I en 1998 étaient

estimées à 1.520.000 Euros et des mécanismes ont été mis en place pour valoriser l'épargne et contribuer au développement local ;

- l'utilisation de l'énergie solaire a permis d'importantes économies dans les dépenses traditionnelles en pétrole, gaz, gaz ...
- les femmes dégagent beaucoup plus de temps (sur la corvée d'eau) pour développer des activités génératrices de revenus : économie de 5 millions de journées de travail
- l'état sanitaire des populations est nettement amélioré par la consommation d'eau potable et les améliorations apportées au niveau des formations sanitaires ;
- le climat familial est plus serein : Monsieur et Madame peuvent plus fréquemment être ensemble ;
- protection et restauration de l'environnement : développement des pépinières. Par ailleurs, les installations du PRS permettront d'éviter l'émission annuelle de près de 1000 tonnes de carbone à effet de serre, ce qui représente plusieurs milliers de tonnes de carbone à l'échelle du temps.



pépinière



abreuvoir

3.2 : Autres acquis du PRS I

☞ Le PRS I a démontré la fiabilité des équipements solaires et l'intérêt de la diffusion à grande échelle de leur utilisation ainsi que la gestion décentralisée des systèmes d'AEP.

- **Acquis des institutions nationales :** renforcement de leurs capacités d'intervention ; amélioration des politiques d'accès à l'eau potable ; identification des goulots d'étranglements et des défis pour le développement du service de l'eau potable ;

- **Acquis des opérateurs du secteur privé sahélien** : organisés à travers l'Association Africaine des Industriels et Installateurs Solaires (AFRIISOL) ; création de partenariat Nord-sud ; renforcement des capacités d'intervention ;
- **Acquis technologiques** : Bonne maîtrise de la technologie photovoltaïque, prise en compte de la technologie dans les politiques nationales d'AEP et d' ERD ;
- **Acquis des communautés bénéficiaires** : capacité et volonté des communautés rurales renforcées quant à payer pour le service de l'eau et de l'énergie. En effet usagers sensibilisés, organisés et prêts à payer pour un service amélioré de l'eau potable et de l'énergie. Prix de vente moyen de l' eau varie de 0.25 à 0.3 Euros/m3 ;
- **Acquis du CILSS** : Meilleure maîtrise du processus d'intégration régionale et de l'approche programme (conception et mise en œuvre, capitalisation et diffusion des expériences et informations, coordination et intermédiation, identification et conduite des thèmes d'intérêt régional ...)

Etc...

3.3 : Défis : Difficultés et Insuffisances

Les grands défis révélés sont les suivants :

Sur le plan de l'environnement administratif et réglementaire

- cadre réglementaire non favorable au développement et à la gestion des systèmes solaires ;
- L'Administration et les institutions sociales (écoles, centres de santé) ou religieuses (mosquées, églises ...) sont souvent les débiteurs principaux des exploitants des systèmes.

Sur le plan institutionnel

- absence de clarification des rôles et responsabilités des acteurs et partenaires ;
- la notion de propriété et de maîtrise d'ouvrage des installations reste à clarifier.

Sur le plan conceptuel

- conception des équipements mal adaptée à la demande de service et aux difficultés d'exploitation.

 ***Sur le plan organisation et gestion des installations***

- Communautés organisées en comités de gestion des installations
- gestion de l'épargne générée par l'exploitation des installations, manque de contrôle approprié et n'est pas toujours à l'abri des convoitises ;
- organisation déficiente des communautés bénéficiaires en vue d'assurer la sécurité des installations contre le vol (panneaux solaires) ;
- organisation de la maintenance des équipements et service après vente (SAV) défectueux.

 ***Sur le plan gestion de l'information et de la communication***

- absence d'une stratégie appropriée de gestion de l'information et de la communication entre acteurs gage d'une viabilité des investissements.

 ***Sur le plan mobilisation des financements et recouvrement des fonds***

- contributions financières des bénéficiaires difficiles à mobiliser ;
- coût élevé des investissements de base ;
- absence de systèmes financiers décentralisés et à fonctionnement réglementé.

Etc....

IV : AXES PRINCIPAUX D'INTERVENTION, ORGANISATION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PRSII

4.0 : DONNEES PRELIMINAIRES

- Document de programme, élaboré par GAUFF/COWI, a été examiné et adopté par les acteurs nationaux et régionaux à Bamako/Mali en 1999 ;
- Convention de financement signé le 11 mai 2001 entre SE/CILSS et CE/Bruxelles ;
- 1^{er} juin 2001 : prise de service du Coordonnateur Régional CILSS/UCR

4.1 : AXES D'INTERVENTION

4.1.1 : Résultats escomptés

- l'existence d'un environnement (niveau national et régional) et de cadres d'organisation et de gestion locaux permettant le fonctionnement durable des systèmes d'AEP et le développement du service de l'eau en milieu rural ;
- la consolidation d'environ 210 systèmes d'AEP et de 280 systèmes communautaires réalisés par le PRSI ;
- l'extension de la couverture, avec la réalisation d'environ 500 nouveaux systèmes d'AEP à moindre coût d'exploitation dans les localités de 500 à 4000 habitants ;
- le renforcement du secteur privé photovoltaïque Sahélien.

4.1.2 : Activités programmées

- Elles concourent à l'atteinte des 4 résultats ci-dessus (Cf. DTA, point 2.4, page3) ;
- Mesures d'accompagnement **(MA)** : Activités d'information/formation, sensibilisation et communication des acteurs et des communautés bénéficiaires, de coordination avec d'autres secteurs (santé, éducation, hygiène...) ; prise en compte de l'approche Genre.

4.2 : ORGANISATION ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

4.2.1 : Cadre institutionnel

➤ Au Niveau Régional

- Maître d'ouvrage : Comité Permanent Inter-Etats de Lute contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) ;
- Maître d'œuvre : Coordination Régionale du PRS II ;
- Ordonnateur Régional du FED : Secrétaire Exécutif du CILSS ;
- Représentant du bailleur de fonds : Délégation de la Commission Européenne à Ouagadougou/Burkina-Faso.

➤ Au niveau National

- Maître d'ouvrage : Ordonnateur National du FED ;

- Maître d'œuvre : Ministère chargé de l'eau à travers la Direction de l'Hydraulique ;
- Maître d'œuvre Délégué : Coordination Nationale du PRS II ;
- Représentant du bailleur de fonds : Délégation de la Commission Européenne dans le pays.

4.2.2 : Organes d'exécution et de mise en œuvre

- L'Ordonnateur Régional,
- Un Comité Directeur Régional,
- Un Comité Régional de Pilotage,
- L'Unité de Coordination régionale (UCR/CILSS),
- Les comités nationaux de pilotage.

4.2.3 : Procédures de mise en œuvre du Programme

La mise en œuvre se fait dans le respect des principes de décentralisation et de subsidiarité (Cf. détails dans DTA pages 5 et 6).

4.2.4 : Durée, coût et plan de financement

- Durée = 6 ans soit au 30 septembre 2007 au plus tard.
- Ce programme a un coût total de 73.143.000 Euros dont le financement est décomposé comme suit :
 - 42.198.000 Euros sur les ressources PINs (Programmes Indicatifs Nationaux) ;
 - 26.205.000 Euros sur les ressources PIR ;
 - 2.400.000 Euros contributions des communautés bénéficiaires ;
 - 2.340.000 Euros financement budgets nationaux (Gambie, Mauritanie, Mali).

Soit 68.403.000 Euros au titre de l'engagement du FED (8^{ème} FED) et 4.740.000 Euros au titre de la contribution des Etats et des communautés bénéficiaires.

TABLEAU N°3 : Budget général du programme (sources de financement)

SOURCES DE FINANCEMENT	Déjà engagé sur P.I.N. 8 ^{ème} FED	Proposé pour engagement		A mobiliser		Totaux
		P.I.N. 8 ^{ème} FED à engager	P.I.R. 8 ^{ème} FED à engager	Budget national	Contribution bénéficiaires	
Coordination régionale			3 901 000			3 901 000
Burkina Faso		9 956 000	3 207 000		436 000	13 599 000
Cap Vert		1 812 000	1 011 000		121 000	2 944 000
Gambie	4 007 000	000	2 031 000	405 000	288 000	6 731 000
Guinée-Bissau		2 196 000	1 790 000		149 000	4 135 000
Mali		6 562 000	3 227 000	292 000	359 000	10 440 000
Mauritanie	4 700 000		3 256 000	1 643 000	369 000	9 968 000
Niger		2 385 000	2 880 000		172 000	5 437 000
Sénégal		6 580 000	2 296 000		263 000	9 139 000
Tchad		4 000 000	2 606 000		243 000	6 849 000
TOTAL PROGRAMME	8 707 000	33 491 000	26 205 000	2 340 000	2 400 000	73 143 000
Total à mobiliser FED		33 491 000	26 205 000			

Parité : 1 EURO = 655,957 FCFA

4.2.5. Protocoles d'exécution entre le CILSS et les Etats

4.2.5.1. Adoption réglementaire du régime d'exploitation des systèmes AEP entre pouvoirs publics, usagers et firmes privées, sur la base des principes suivants :

- responsabilité du service de l'eau = AUE ;
- administration et ses démembrements ne gèrent pas les systèmes ;

- paiement de l'eau par tous les usagers sans exception ;
- mise en place d'une structure de contrôle technique et financier de suivi et d'appui conseil aux AUE.

4.2.5.2. Le renouvellement (à la charge de l'Etat) des infrastructures amorties sur plus de 20 ans : réseaux, réservoirs, forages.

4.2.5.3. La mise en place d'un environnement administratif, réglementaire, douanier et fiscal qui favorise le développement du solaire et du secteur privé.

4.2.5.4. L'adoption et la mise en œuvre par les autorités nationales ou locales de mesures préservant la sécurité des dépôts d'épargne et des équipements et installations des systèmes AEP

4.2.5.5. La prise de mesures garantissant la qualité de mise en place des équipements solaires et des installations d'accueil (forages, château d'eau, réseaux d'adduction d'eau, bornes fontaines ...)

4.2.5.6. La mise en place d'un comité national de suivi du Programme regroupant l'ensemble des acteurs et partenaires attitrés, en l'occurrence :

- les différents ministères concernés : eau, énergie, santé éducation, administration territoriale et décentralisation ;
- le CONACILSS ;
- les communautés bénéficiaires à travers leurs structures représentatives (AUE, ...) ;
- la Délégation de la CE et les bailleurs de fonds soutenant la mise en œuvre du PRS II ;
- les ONG impliquées dans le développement des services d'eau dans les zones d'intervention du PRS II ;
- le privé impliqué dans la mise en œuvre du PRS II;
- les programmes de développement similaires au PRS du point de vue stratégie et approches philosophiques ;
- Etc.

V : FACTEURS ASSURANT LA DURABILITE DU PROGRAMME

- l'implication effective des bénéficiaires au processus de mise en œuvre du programme et leur responsabilisation totale pour la gestion et le développement du service de l'eau potable;
- la durabilité des aspects transversaux :
 - décentralisation des compétences et des ressources,
 - approche genre,
 - impact environnemental y/c assainissement ;

- politiques nationales et mesures d'application (cadres institutionnels, réglementaires, législatifs favorables) ;
- capacités institutionnelles et de gestion ;
- complémentarité et coordination sectorielle entre les bailleurs ;
- durabilité économique ;
- promotion du secteur privé et son implication effective aux côtés des bénéficiaires pour l'amélioration et la pérennisation du service de l'eau potable et de fourniture d'énergie pv .

VI : OPPORTUNITES OFFERTES PAR LE PRS

- le renforcement de la dynamique d'intégration sous régionale ;
- la promotion de l'approche programme dans les PIP.
- Le développement du partenariat Nord-Sud ;
- La synergie et la coordination des investissements ;
- La promotion du secteur privé (niveaux national et régional) des domaines de l' AEP et du PV ;
- L'harmonisation des politiques et stratégies de développement du service de l'eau potable en milieu rural ;
- La création d'un environnement favorable au développement du service de l'eau potable et du pv ;
- L'exploitation rationnelle des initiatives en cours dans les domaines de l'eau potable et de l'énergie (UE, BAD...)

Etc...

VII : CONCLUSION

Les phases I et II du PRS révèlent l'importance des EnR , en l'occurrence le PV, dans le processus de développement de nos pays sahéliens mais aussi les défis majeurs auxquels l'on doit faire face pour la promotion de l'utilisation de cette énergie abondante, bon marché et permanente.

La mobilisation effective et constante de l'ensemble de la communauté (nationale et internationale): pouvoir public, partenaires au développement, communautés locales, société civile, privé etc... est indispensable à cet effet.

